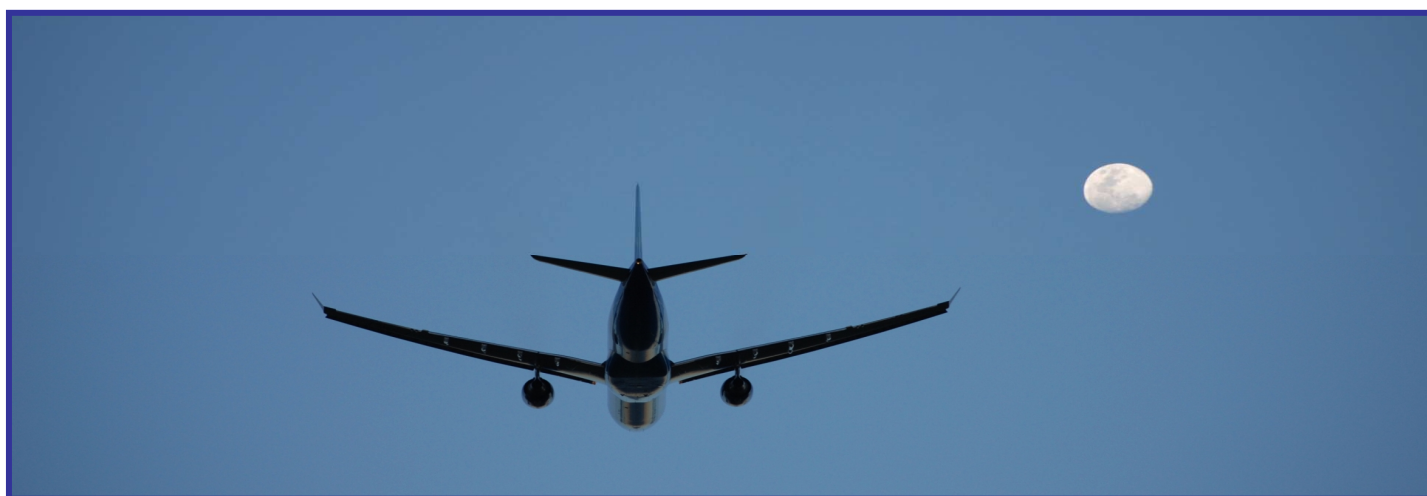




## BULLETIN D'INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

PERIODE : 2<sup>ème</sup> Trimestre 2013



### POUR RAPPEL :

- Ce bulletin d'informations est destiné aux communes riveraines
- Il est accessible depuis le site Internet de l'aéroport de Lille [www.lille.aeroport.fr](http://www.lille.aeroport.fr) après identification
- Pour contacter le service environnement :  
N° vert gratuit : 0 800 59 10 59 en laissant les coordonnées complètes et adresse e-mail  
Ou Adresse e-mail : [environnement@lille.aeroport.fr](mailto:environnement@lille.aeroport.fr)





Le **niveau sonore** est le terme usuel pour caractériser le « niveau d'intensité acoustique ». Il exprime la puissance véhiculée par le phénomène acoustique et son unité est le décibel A (dB(A)).

**dB(A)** : unité de mesure du niveau sonore. La pondération (A) permet de prendre en compte la sensibilité de l'oreille humaine à différentes fréquences.

**Événement bruit** : émergence sonore captée par une station de mesure dans un rayon et une période déterminé.

**L<sub>Amax</sub>** : Le **niveau maximum** (L<sub>Amax</sub>), est utilisé lorsqu'un bruit présente de larges fluctuations au cours du temps, comme le cas d'un véhicule passant devant un observateur, dont le bruit varie de façon croissante puis décroissante. On mesure alors le niveau maximum du bruit.

**L<sub>den</sub> (Level day evening night)**: Cet indice sert pour la modélisation du bruit.

Le bruit n'étant pas ressenti avec la même acuité en fonction du moment de la journée, cet indice L<sub>den</sub> permet de considérer les avions en soirée plus gênants (pondération de 5dB) que ceux de la journée et encore plus gênants la nuit (pondération de 10dB).

**Mouvement avion** : un mouvement avion correspond à un atterrissage ou à un décollage sur la plateforme.

**PEB** : le **Plan d'Exposition au Bruit** est un document d'urbanisme. Il est approuvé par arrêté préfectoral reprenant les zones de bruit réparties en 4 zones A B C D selon le niveau moyen de bruit (L<sub>den</sub>).

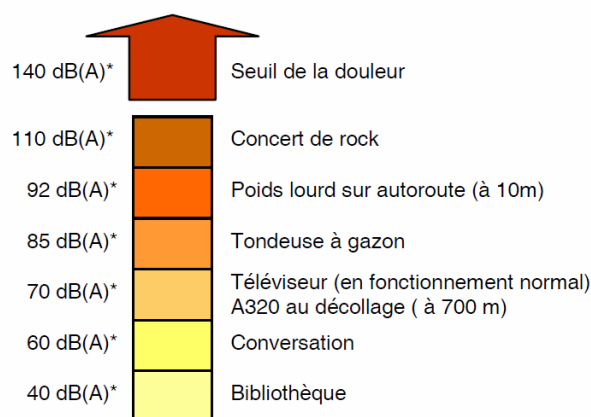
Il permet de réglementer les constructions pour ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances aériennes.

**Vol de nuit** : vol se déroulant entre 22h00 et 06h00

**Signalement** : un signalement correspond à un ou plusieurs survols constatés par un riverain et signalé au service Environnement par courrier, e-mail ou téléphone.

## Pour mieux se repérer:

### Echelle du bruit



\* : Il s'agit de moyennes





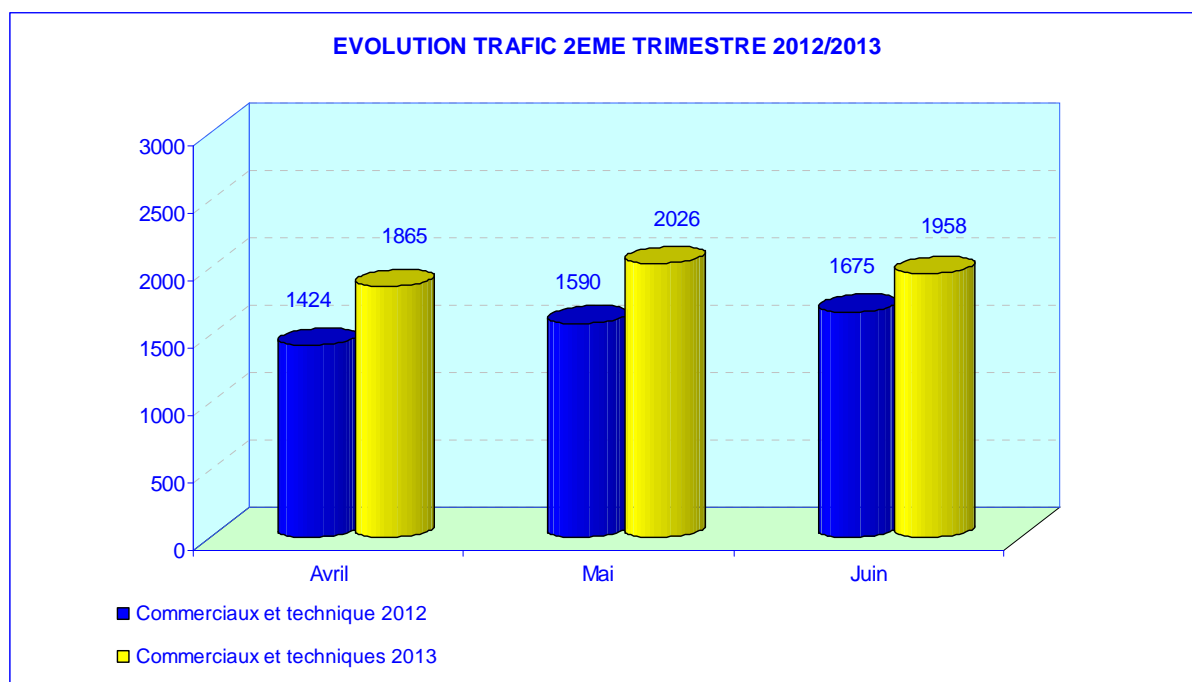
## Nombre total de mouvements commerciaux et techniques sur la plateforme :

2013	Avril	Mai	Juin	TOTAL Trimestre 2
Vols commerciaux	1788	1969	1912	5669
Vols techniques	77	57	46	180
<b>Total</b>	<b>1865</b>	<b>2026</b>	<b>1958</b>	<b>5849</b>

2012	Avril	Mai	Juin	TOTAL Trimestre 2
Vols commerciaux	1366	1558	1659	4583
Vols techniques	58	32	16	106
<b>Total</b>	<b>1424</b>	<b>1590</b>	<b>1675</b>	<b>4689</b>

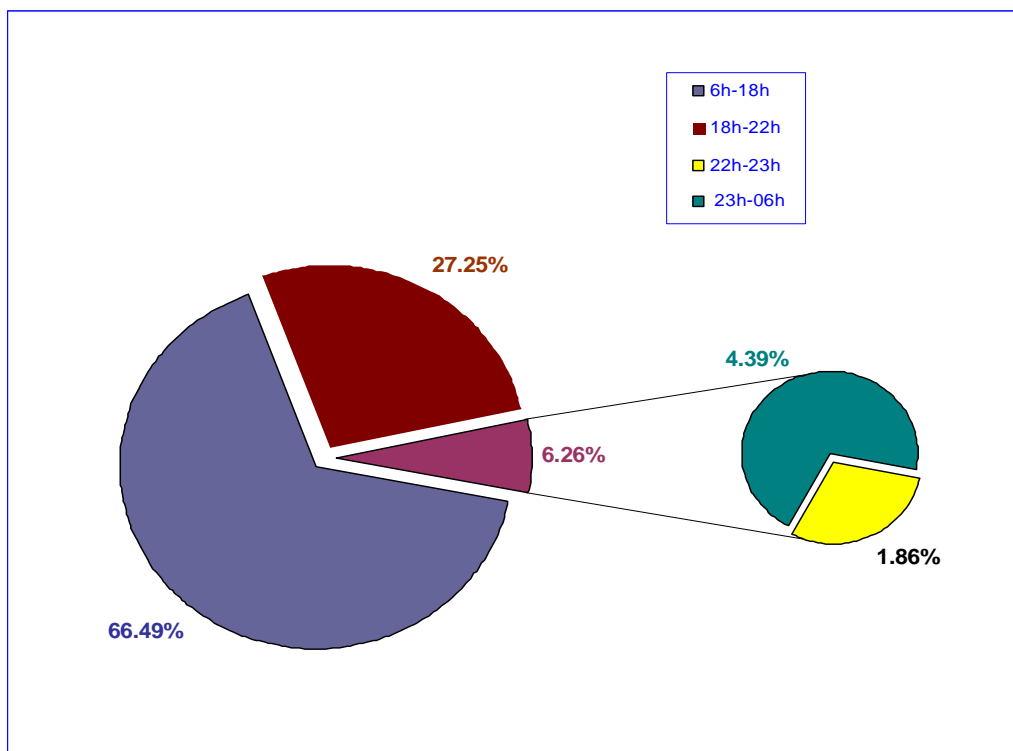
Vols commerciaux : il s'agit des arrivées ou des départs des vols avec passagers (vols réguliers, vols vacances ou déroutements exceptionnels accueillis sur la plateforme).

Vols techniques : il s'agit des arrivées ou des départs des vols à vide (vols de mise en place), d'escales techniques (notamment pour avitaillement en carburant), ou des vols cargo.

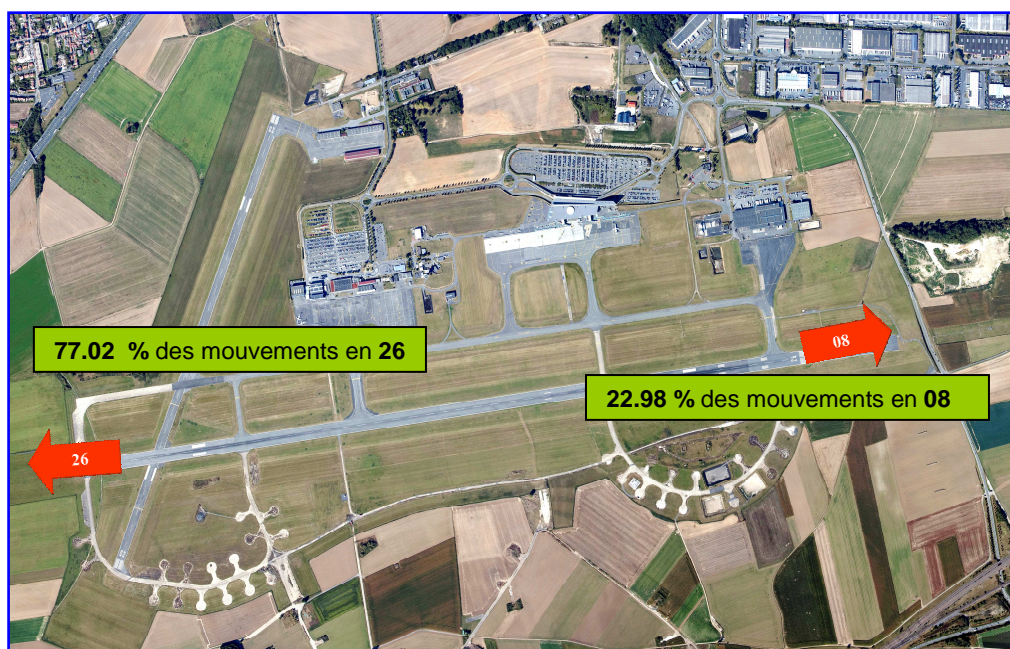




## Répartition des mouvements commerciaux et techniques par tranche horaire



## Répartition des mouvements par sens de piste :



77.02 % des mouvements ont été effectués en piste 26 (face à l'ouest/sud-ouest)

22.98 % des mouvements ont été effectués en piste 08 (face à l'est/nord est)

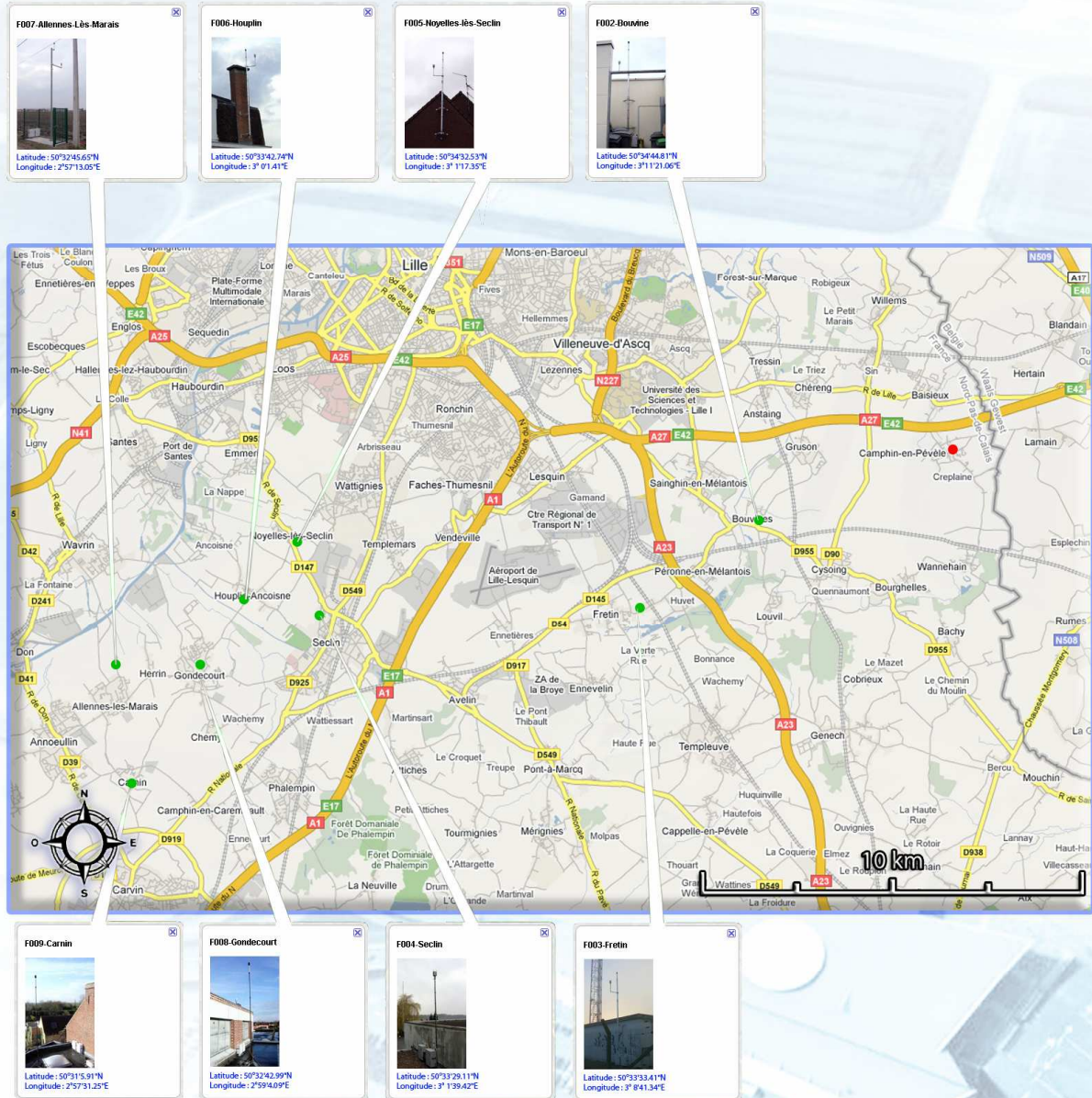
Les sens de décollage ou d'atterrissage sont définis par le vent dominant.

En effet, un avion atterrit ou décolle toujours face au vent





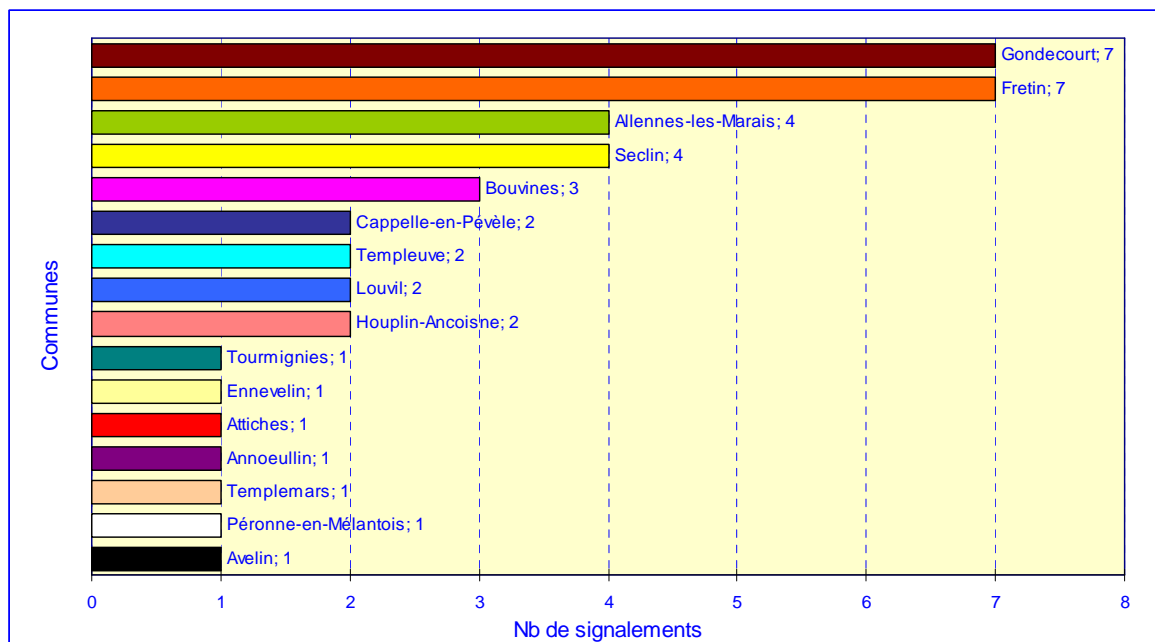
## Localisation des 8 stations de mesure de bruit



# BILAN DES SIGNALEMENTS PAR COMMUNE



## NOMBRE DE SIGNALEMENTS PAR COMMUNE



40 signalements de riverains ont été enregistrés au cours du 2<sup>er</sup> trimestre 2013.

Ces signalements sont répartis entre les communes ci-contre.

## BILAN DES SIGNALEMENTS PAR TYPE ET PAR COMMUNE

COMMUNES	Cause 1	Cause 2	Cause 3	Cause 4	Cause 5	Total par commune
Allennes-les-Marais	0	4	0	0	0	4
Annoeullin	0	0	1	0	0	1
Attiches	1	0	0	0	0	1
Avelin	0	0	1	0	0	1
Bouvines	0	2	0	1	0	3
Cappelle-en-Pévèle	1	1	0	0	0	2
Ennevelin	1	0	0	0	0	1
Fretin	7	0	0	0	0	7
Gondécourt	4	2	0	1	0	7
Houplin - Ancoisne	1	0	1	0	0	2
Louvil	2	0	0	0	0	2
Péronne-en-Mélantois	1	0	0	0	0	1
Seclin	0	3	1	0	0	4
Templemars	0	0	1	0	0	1
Templeuve	1	1	0	0	0	2
Tourmignies	0	0	0	0	1	1
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>40</b>

Les causes suivantes classifient les signalements :

Cause 1 : Survols ressentis comme inhabituels

Cause 2 : Survols perçus à basse altitude

Cause 3 : Survols ressentis comme bruyants

Cause 4 : Survols répétés

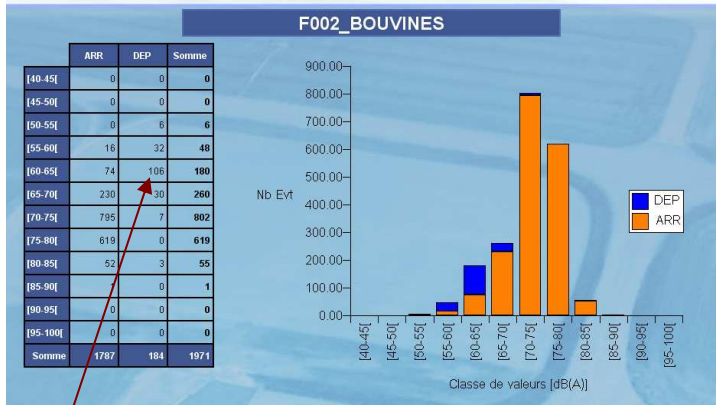
Cause 5 : Vol de nuit



# DISTRIBUTION DES LAMAX

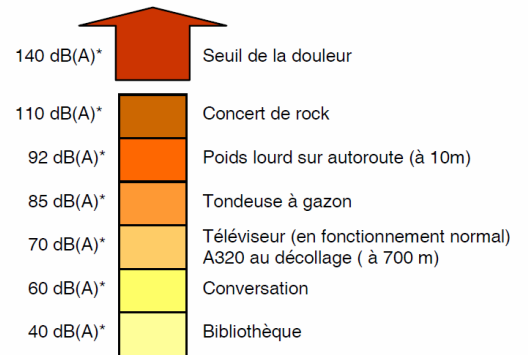


## Comment lire les graphiques ?



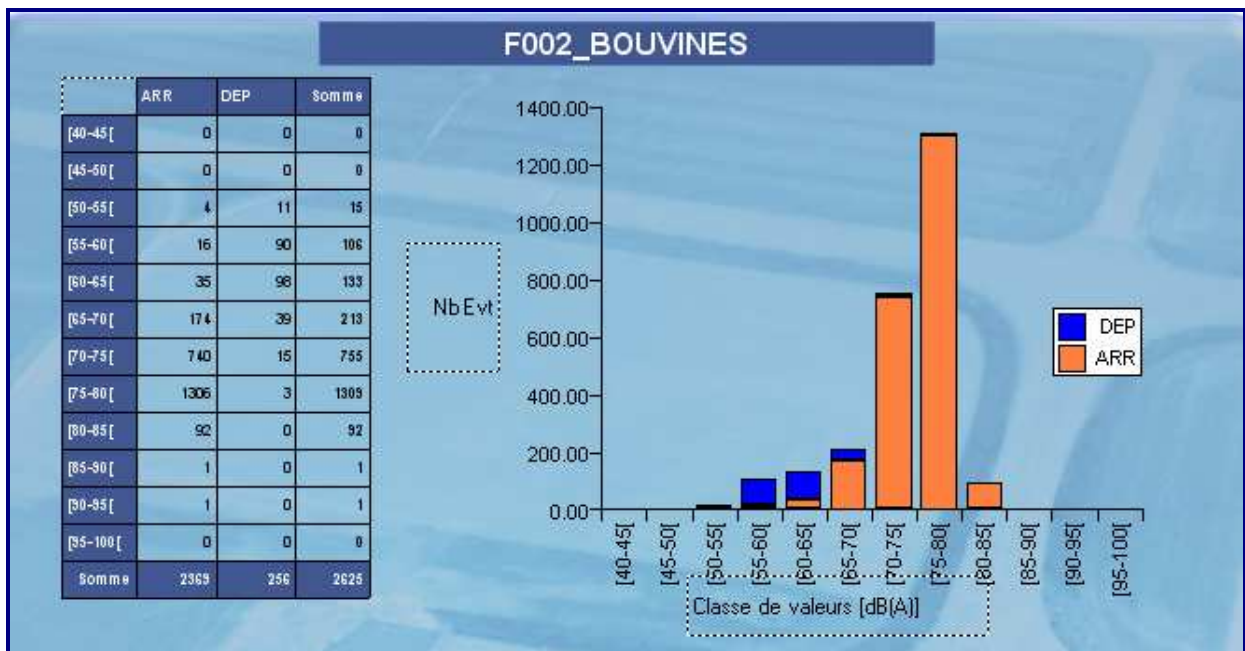
## Pour mieux se repérer:

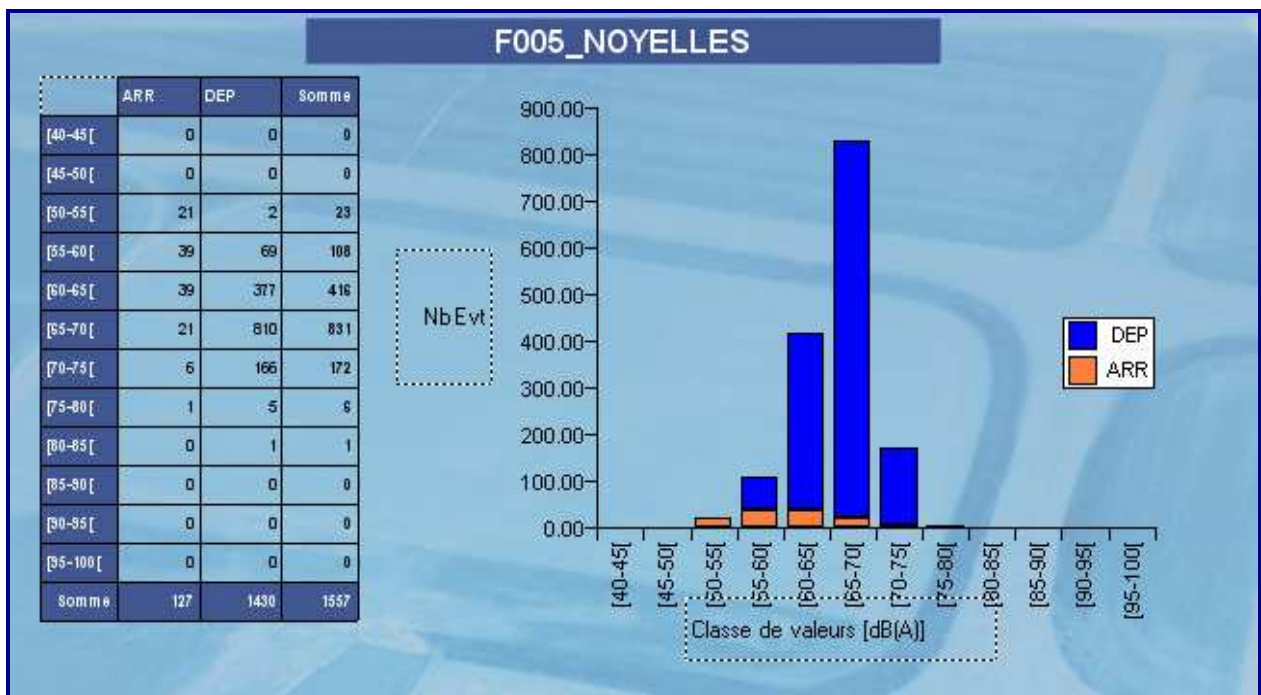
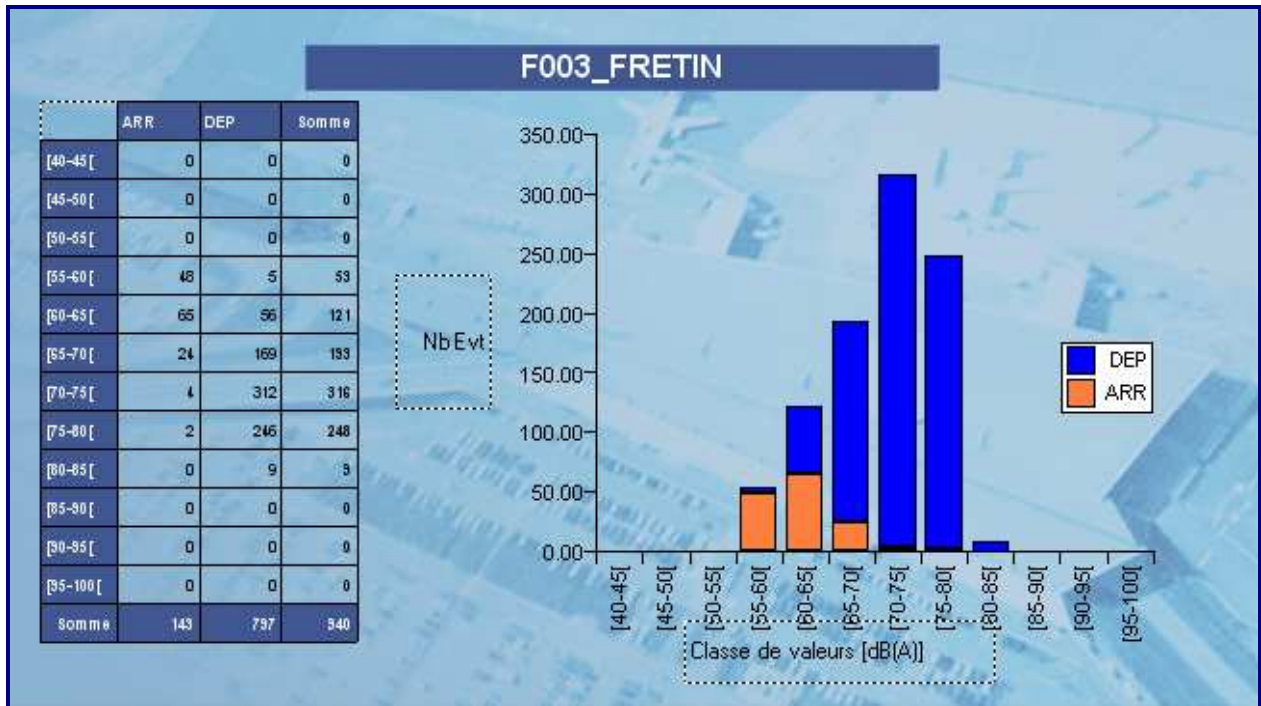
### Echelle du bruit

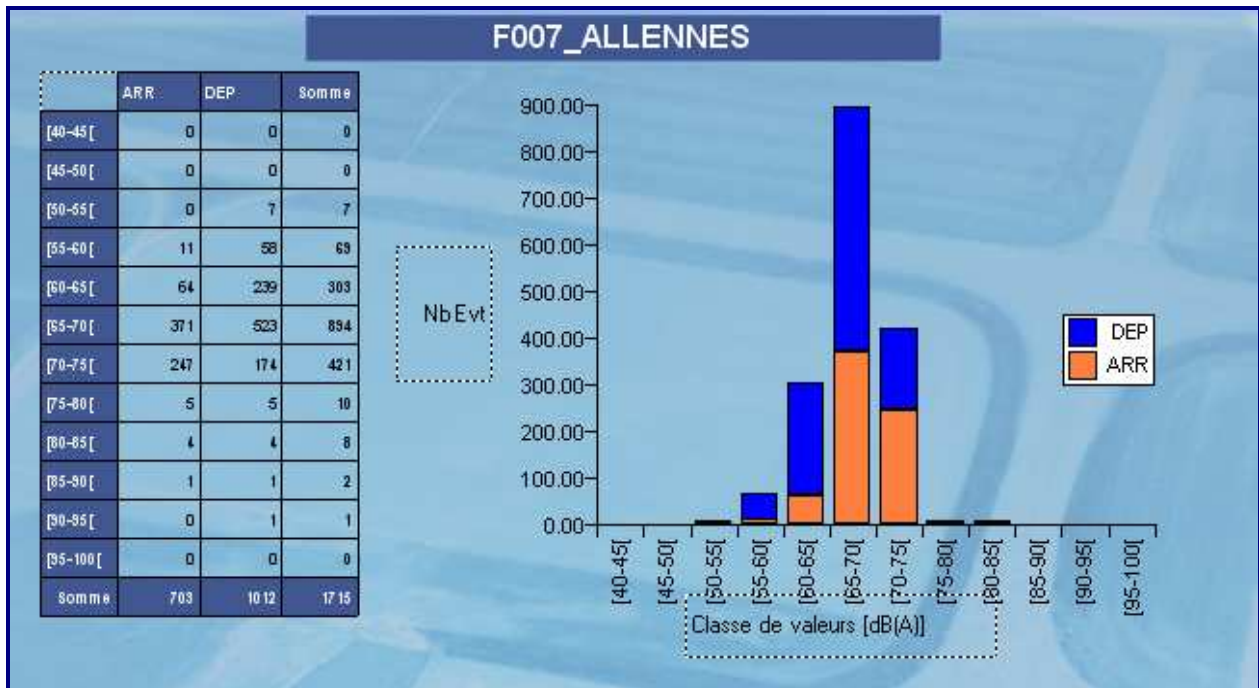
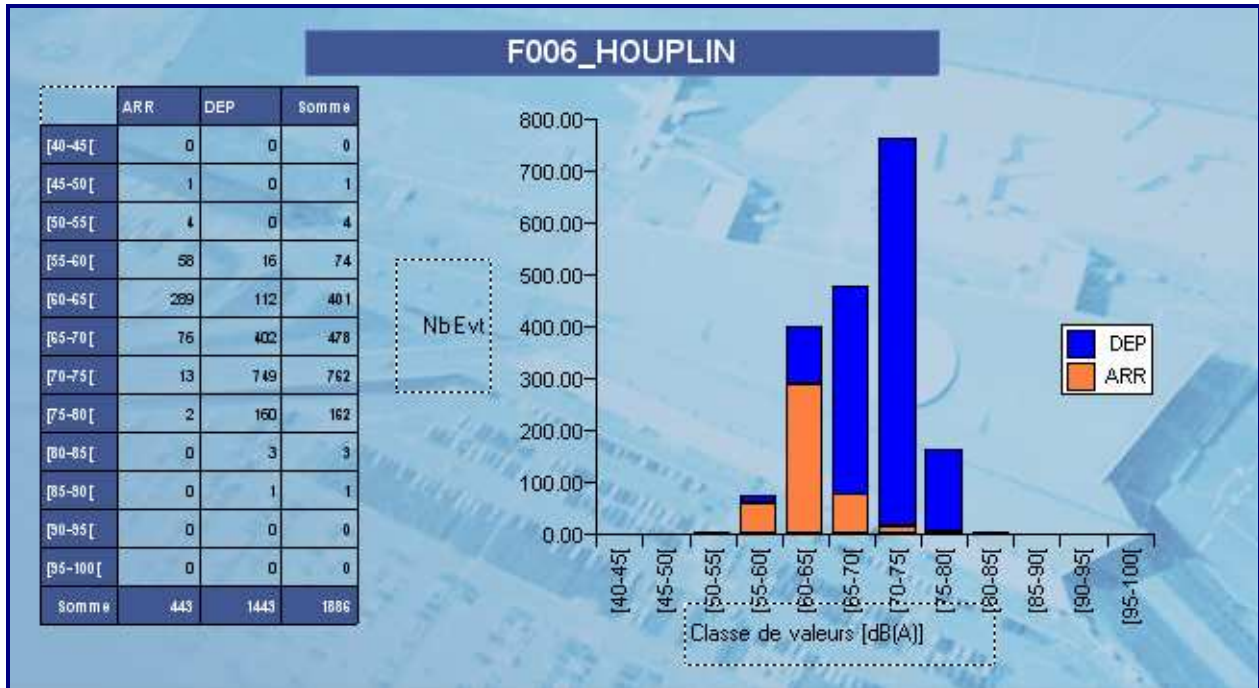


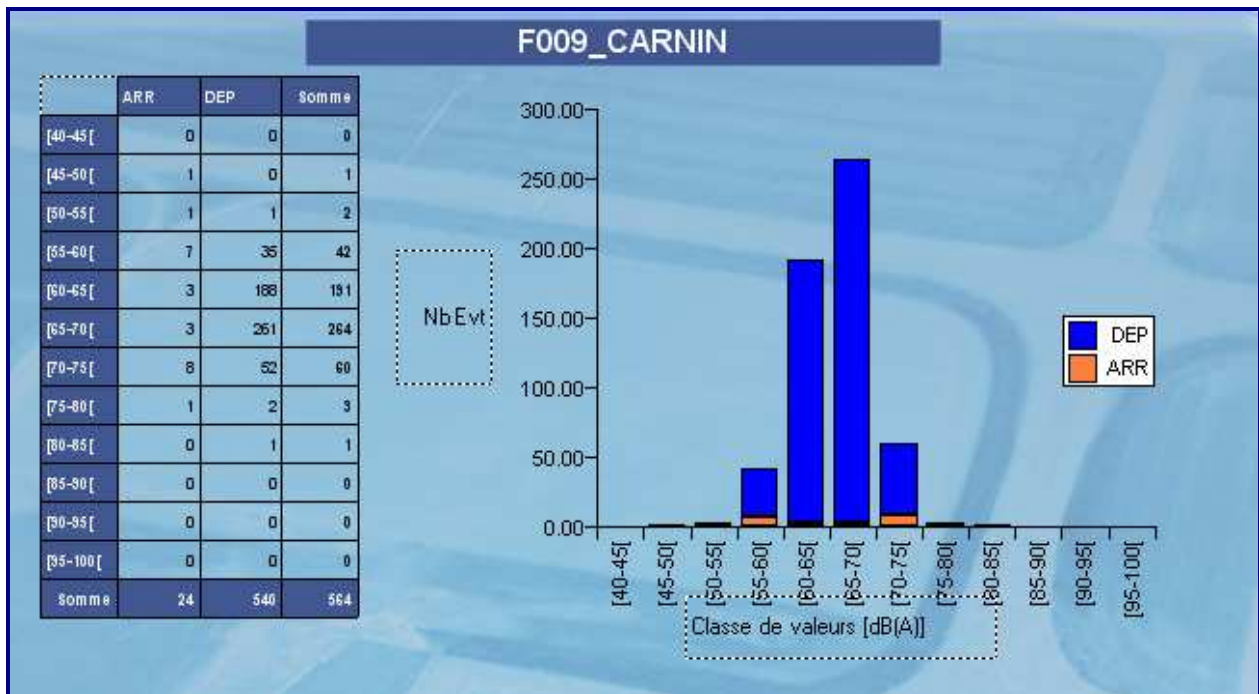
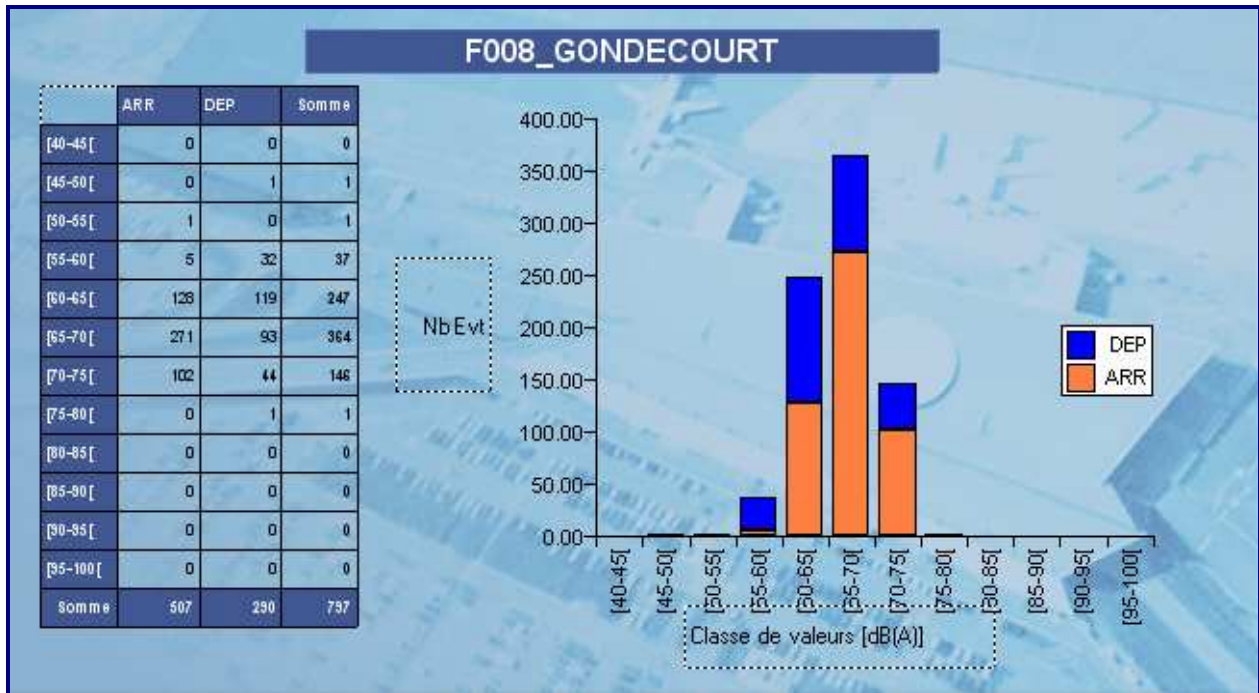
\* : Il s'agit de moyennes

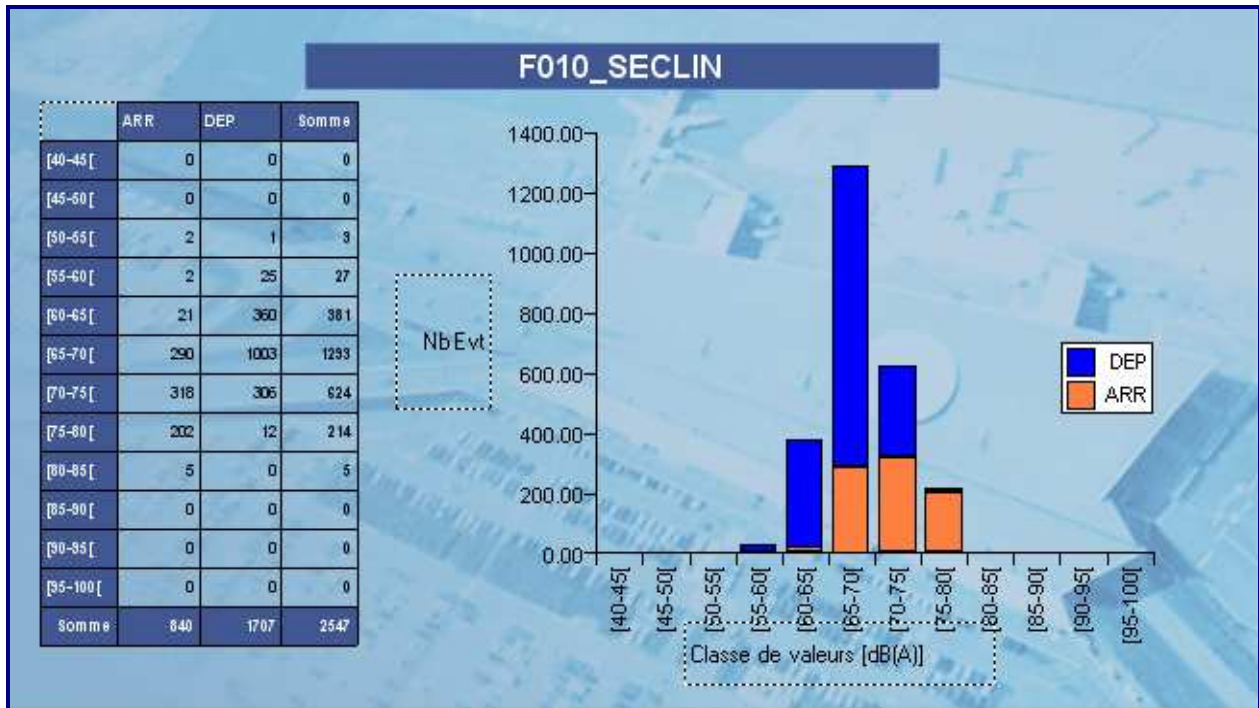
**106 événements bruits (au décollage) entre 60 et 65 dB(A) ont été enregistrés sur cette station bruit**







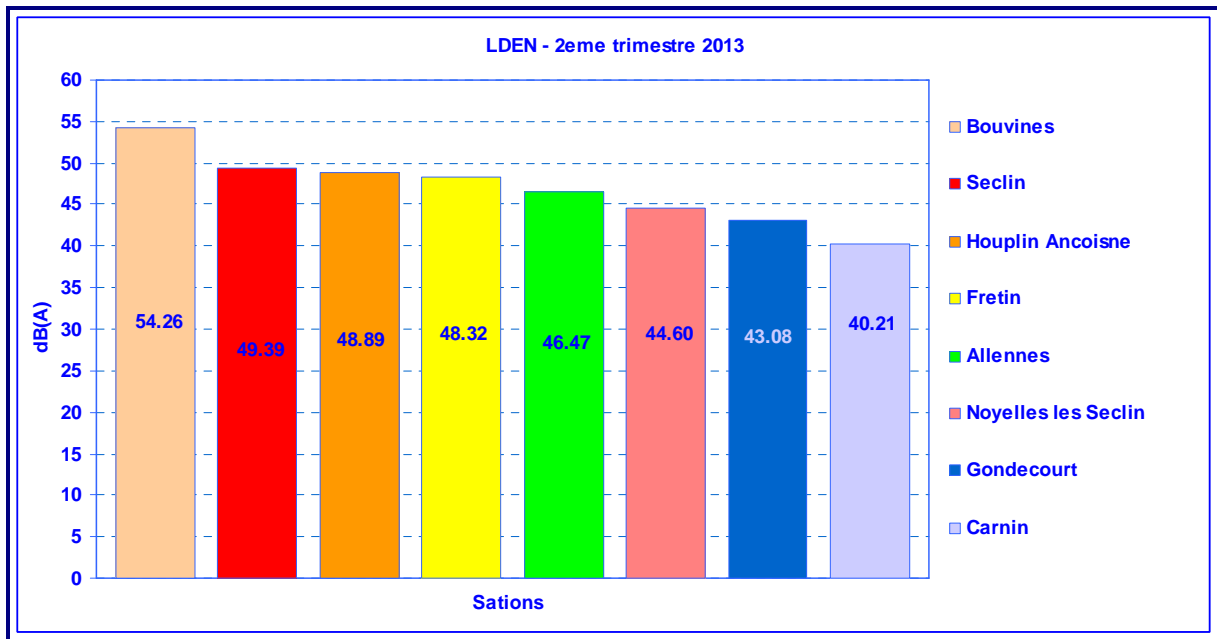




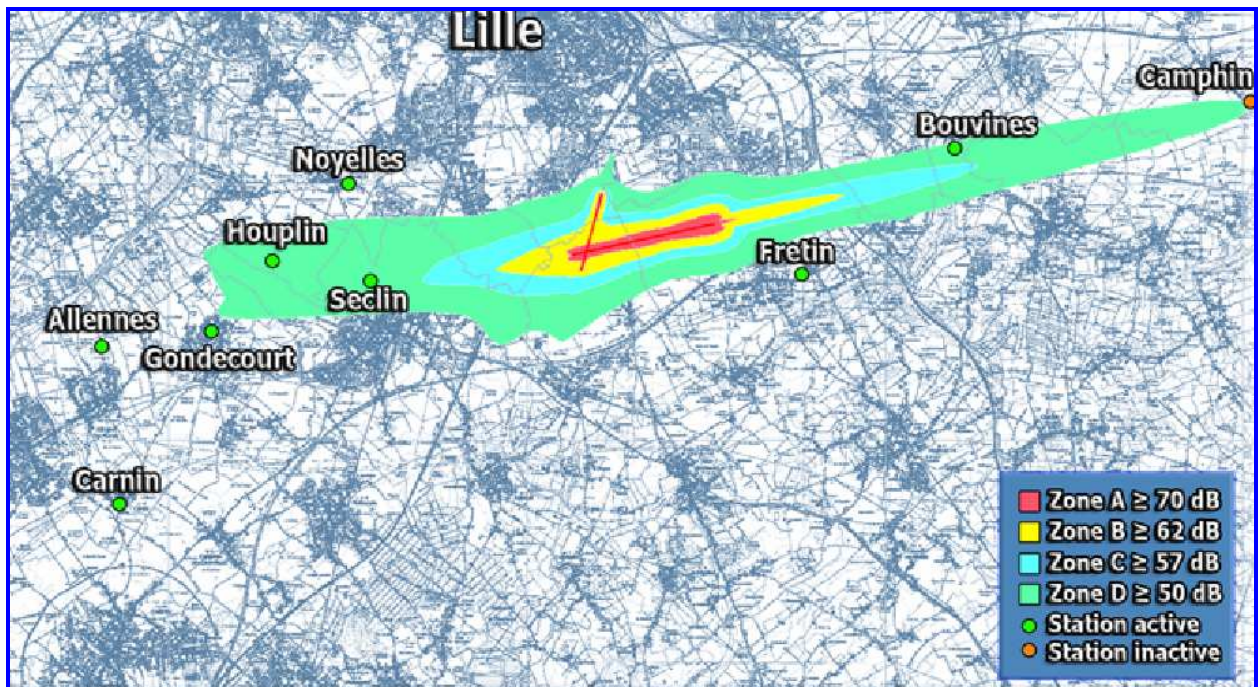
## Les événements les plus bruyants par station sur la période

Station	Date et heure	Sens	Type d'appareil	LAmx 1s
ALLENES	09/04/2013 – 07:11	D	E170	91.3 dBA
BOUVINES	29/06/2013 – 22:51	A	CRJ700	90.9 dBA
CARNIN	01/06/2013 - 13:27	D	B737	80.4 dBA
FRETIN	02/04/2013 – 15:07	D	B737	83.4 dBA
GONDECOURT	23/06/2013 – 16:47	D	B733	75.8 dBA
HOUPLIN	21/05/2013 – 15:07	D	E170	87.6 dBA
NOYELLES	18/04/2013 - 13:08	D	B737	80.0 dBA
SECLIN	05/04/2013 – 21:06	A	B733	82.6 dBA



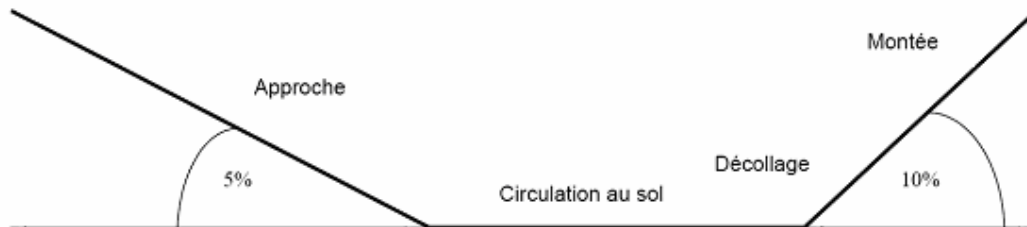


Carte du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) et des stations de mesures de bruit.





Les hauteurs théoriques de survols peuvent être estimées à partir du schéma ci-dessous, en fonction des pentes moyennes à l'atterrissage et au décollage.



**Hauteurs de survol nominales pour chaque commune :**

Commune	Distance entre le centre de la commune et l'aéroport	Hauteur de passage à l'atterrissage	Hauteur de passage au décollage
Allennes	9,7 km	485 m	970 m
Bouvines	4,8 km	240 m	480 m
Carnin	10 km	500 m	1 km
Fretin	2 km	100 m	200 m
Gondécourt	7,4 km	370 m	740 m
Houplin	5,7 km	285 m	570 m
Noyelles	5,1 km	255 m	510 m
Seclin	4 km	200 m	400 m

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces hauteurs sont calculées en fonction de pentes nominales de descente et de montée. En aucun cas, elles ne revêtent un caractère réglementaire. Celui-ci est en effet défini précisément en fonction des procédures suivies par l'avion et publiées dans la documentation officielle du Service d'Information Aéronautique, disponible sur le site [www.sia.aviation-civile.gouv.fr](http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr), rubrique AIP cartes.

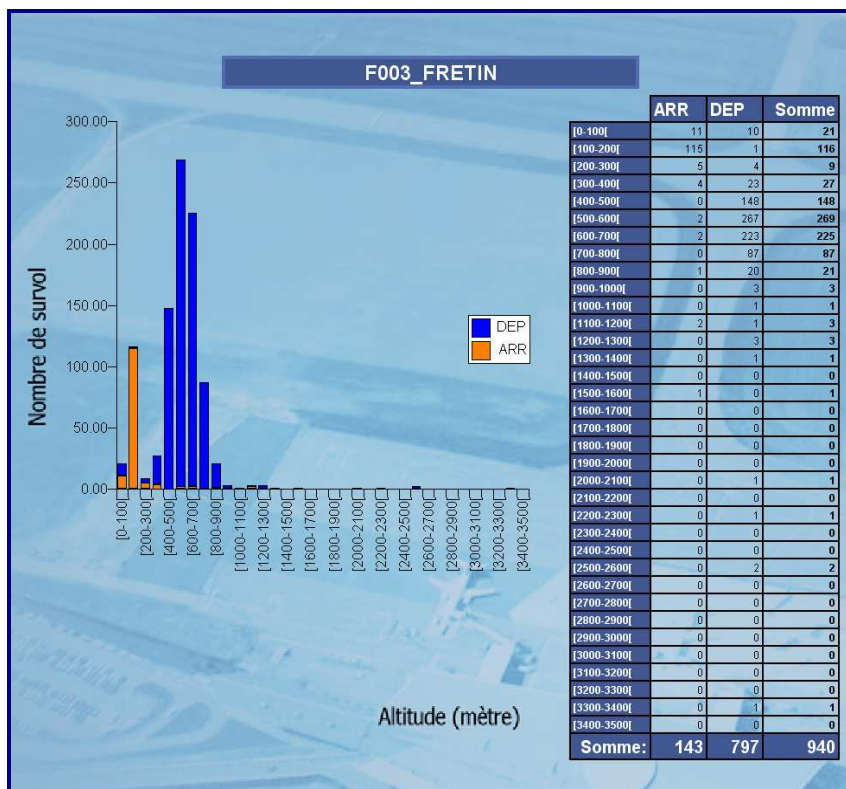
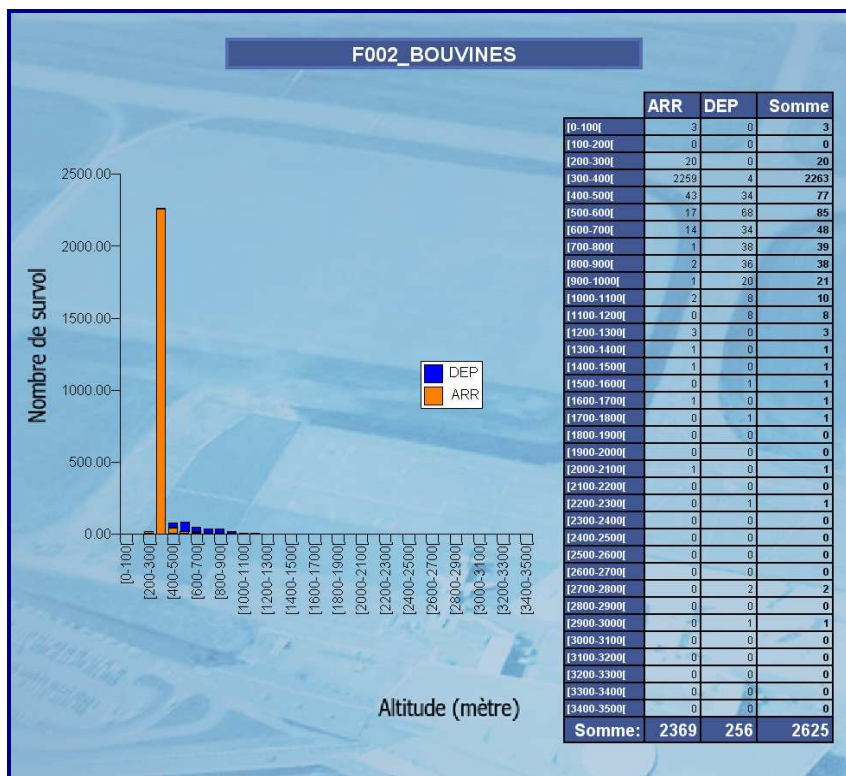
Au décollage, les hauteurs de passage constatées peuvent varier en fonction notamment des caractéristiques des avions (caractéristiques aérodynamiques et motorisation), de leur chargement (plus ou moins lourd) et des conditions météorologiques.



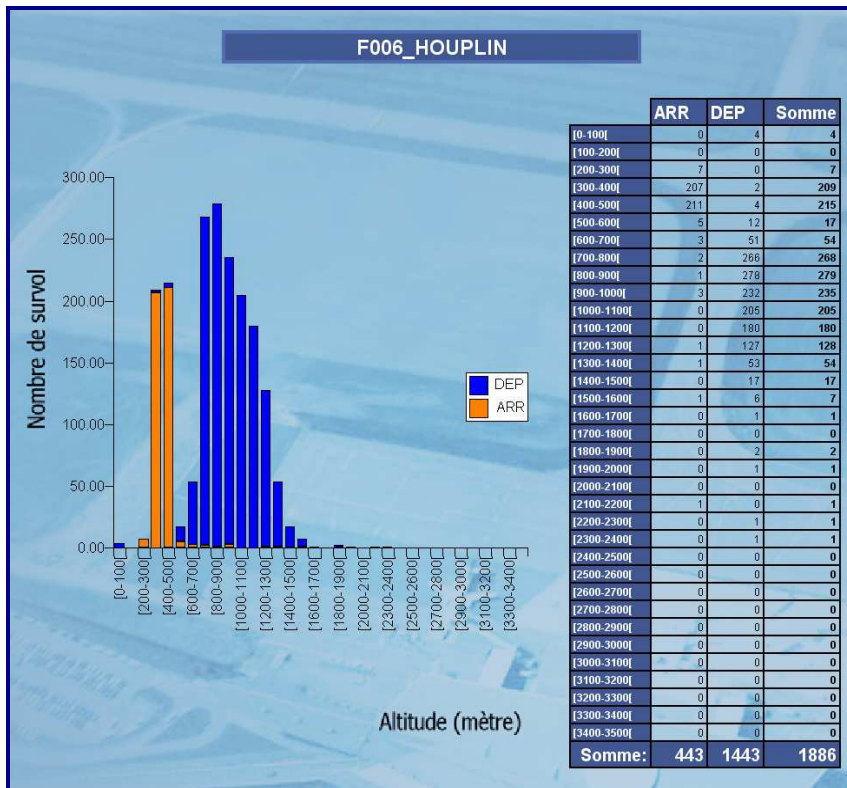
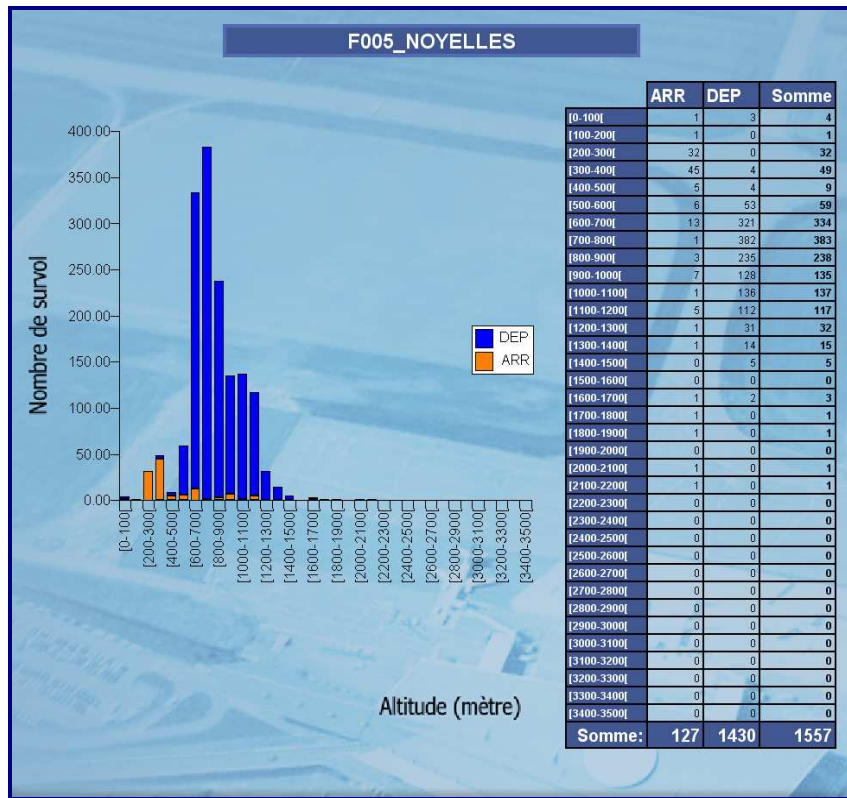
# ALTITUDES DE PASSAGE (suite)



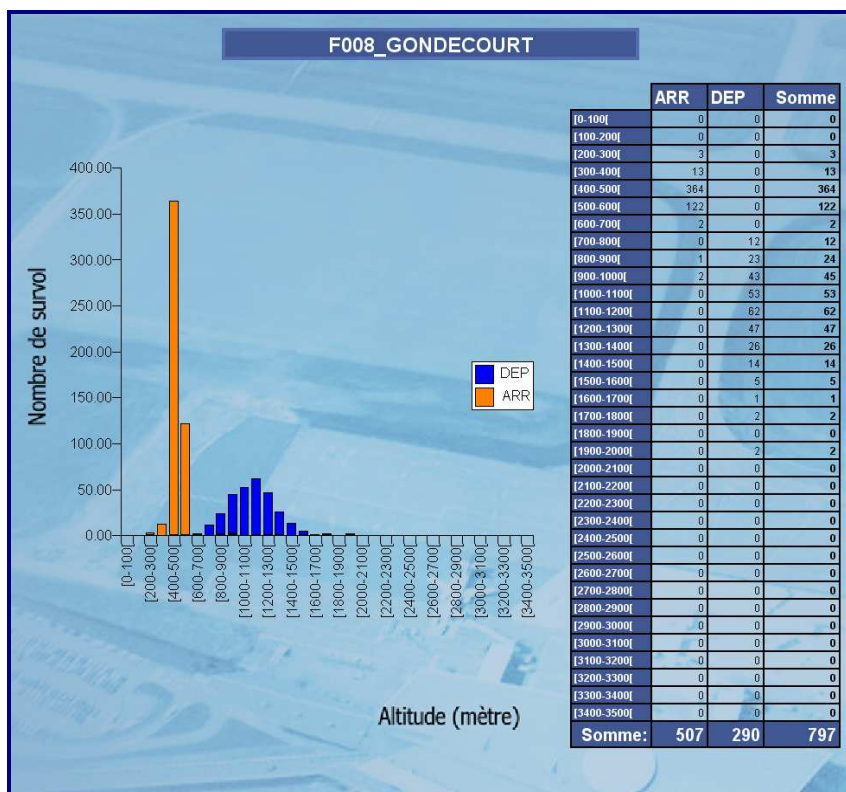
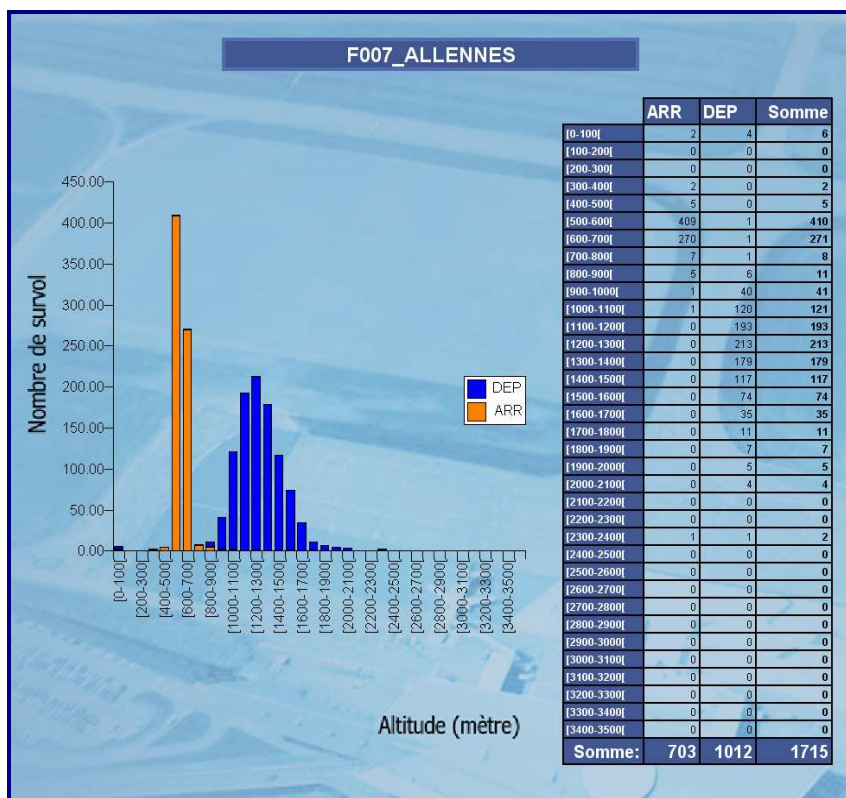
Les graphes ci-après présentent le nombre de survols par tranche d'altitude de passage, au point le plus proche de la station de mesure de bruit.



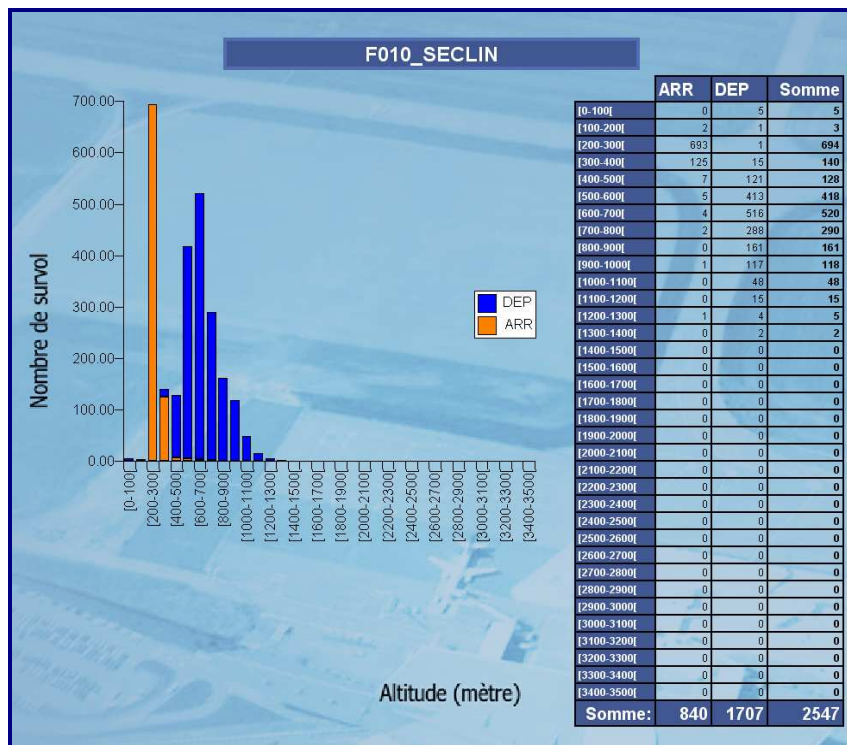
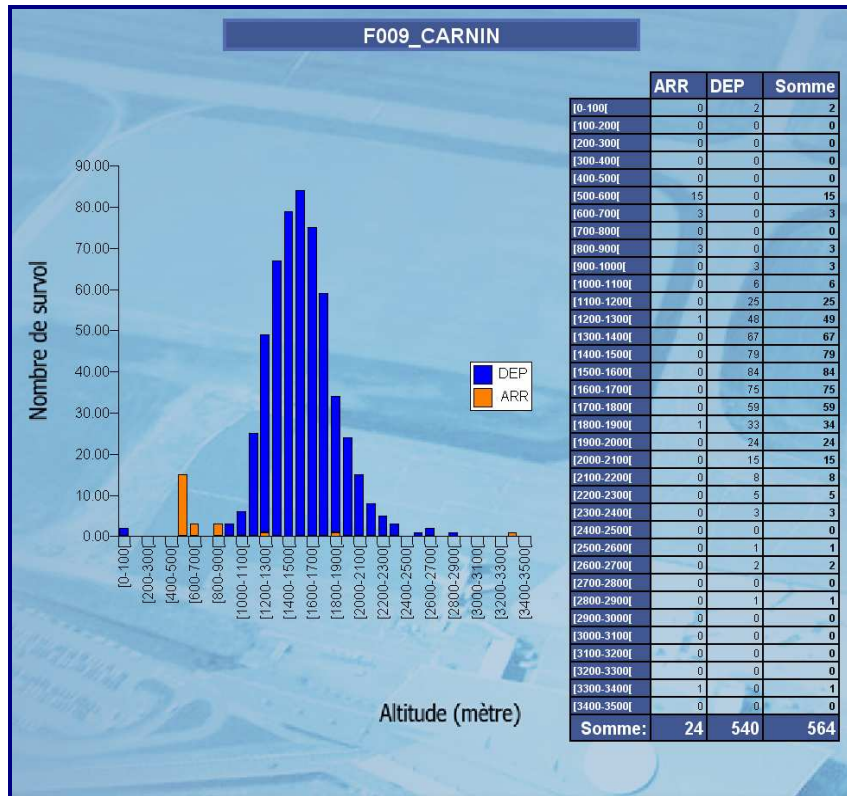
# ALTITUDES DE PASSAGE (suite)



# ALTITUDES DE PASSAGE (suite)



# ALTITUDES DE PASSAGE (suite)





## Le vent d'est sur le deuxième trimestre

Comme sur le premier trimestre de l'année, les conditions météorologiques ont créé une dominante de vent d'est plus marquée que les autres années, notamment sur les mois d'avril et juin.

Ces conditions ont ainsi entraîné plus de survols en phase d'atterrissage pour les communes de Seclin, Gondécourt, Allennes les Marais, et plus de survols en phase de décollage pour les communes de Fretin et Templeuve.

## Indisponibilité des équipements de radionavigation

Dans le cadre des opérations de maintenance préventive, les équipements de radionavigation ont été temporairement arrêtés :

- Arrêt du VOR (Vhf Omnidirectionnel Range) du 9 au 10 avril 2013 :  
Cet équipement est utilisé dans les procédures d'approche et de décollage.
- Coupure du radar de Boulogne – Vaudringhem, le 30 avril 2013  
Cet équipement permet d'effectuer les guidages radar pour les avions en approche sur Lille.

L'indisponibilité de ces équipements est susceptible de générer des trajectoires inhabituelles. L'annonce des travaux faite par les services de l'Aviation Civile est systématiquement relayée auprès du SIVOM.

## Travaux au niveau des stations de mesure

Une modification d'emplacement de la station de mesure de Carnin est à l'étude

A Seclin, un équipement provisoire a été mis en place pour permettre de récupérer les données de la station de mesure de bruit durant la période de travaux de réfection du bâtiment de la piscine.

